

Votre participation au maintien dans l'emploi : les principaux outils

L'obtention d'une **reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)** permettra à votre patient d'avoir accès à un ensemble de mesures proposées par le Cap Emploi pour favoriser son maintien dans l'emploi. Le patient doit adresser un dossier avec un certificat médical détaillé à la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

En savoir plus : www.sistepaca.org/maintien-emploi/RQTH

Après avis du médecin du travail, de l'employeur et du médecin conseil, le **temps partiel thérapeutique** permet une reprise progressive du travail compatible avec l'état de santé de votre patient. Après une période d'arrêt de travail indemnisé, le médecin traitant rédige un certificat médical de prolongation d'arrêt de travail en mentionnant « temps partiel thérapeutique du/.. au/.. ».

En savoir plus : www.sistepaca.org/maintien-emploi/temps-partiel-therapeutique

Pour une pathologie ne relevant pas d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle et entraînant une incapacité, vous pouvez faire une demande **d'invalidité**, auprès du médecin conseil.

En savoir plus : www.sistepaca.org/maintien-emploi/Invalidite-securite-sociale

SISTEPACA

SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ,
TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

ORS
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Vous êtes médecin traitant
Que faire face à un patient dont
l'état de santé entraîne des
difficultés au travail ?

le maintien dans l'emploi



Pour en savoir plus, consultez le site Internet

www.sistepaca.org

Contact

Observatoire Régional de la Santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

27 Boulevard Jean Moulin,
13385 Marseille Cedex 5

Tél. 04 91 32 48 00

Mail : contact@sistepaca.org



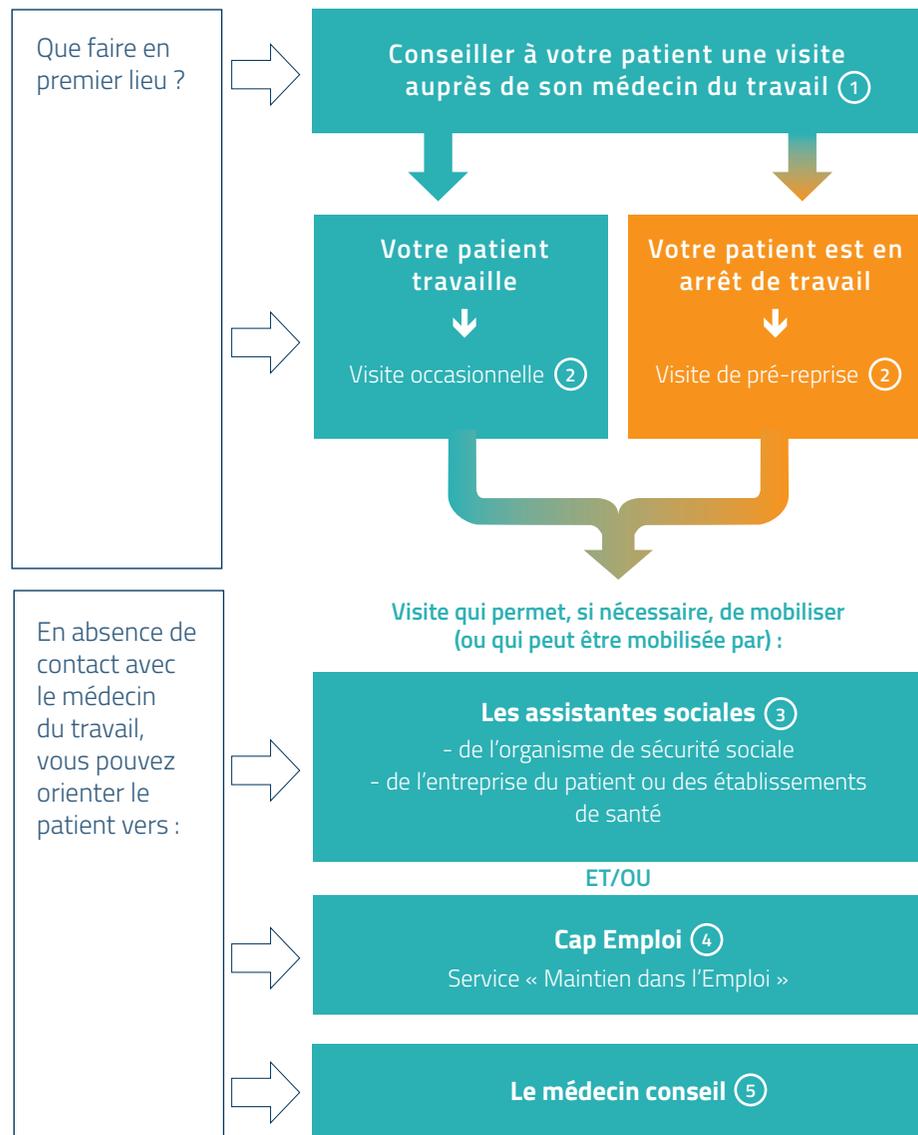
CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



Nous remercions également les services de santé au travail autonomes de Dassault Aviation, Enedis GRDF, Lyondellbasell et la Consultation de pathologie professionnelle du CHU de la Timone pour leur participation au SISTEPACA.



Vous êtes confrontés tous les jours à des maladies qui peuvent empêcher vos patients de continuer ou de reprendre leur travail. Vous êtes le premier maillon d'un réseau de professionnels qui peut les aider à conserver leur emploi.



① Le **médecin du travail** est l'acteur pivot du maintien dans l'emploi.

Coordonnées : www.sistepaca.org/maintien-emploi/ou-quand-contacter-medecin-travail

La **Visite occasionnelle** : le salarié peut, à son initiative et à tout moment, prendre rendez-vous avec son médecin du travail sans nécessairement en informer son employeur.

② La **visite de pré-reprise** est conseillée si des difficultés de reprise du travail sont prévisibles et :

- peut être demandée par le médecin traitant ou par le patient à tout moment pendant et avant la fin de l'arrêt maladie ;
- est prévue après 3 mois d'arrêt maladie à la demande du médecin conseil si la durée de l'arrêt est prolongée

Elle permet au médecin du travail de rechercher une solution d'aménagement de poste ou de reclassement professionnel.

③ Les **assistantes sociales (AS)** accompagnent les assurés qui risquent de perdre leur emploi du fait de leur maladie. Les AS de la Carsat Sud-Est et de la MSA invitent systématiquement les assurés en arrêt de travail depuis plus de 60 jours à une réunion d'information collective sur le maintien dans l'emploi.

Coordonnées : www.sistepaca.org/le-reseau-maintien-emploi

④ Le **Cap Emploi** s'adresse aux salariés et aux travailleurs indépendants en risque d'inaptitude à leur poste de travail du fait de leur état de santé. Il informe sur les aides mobilisables, conseille l'entreprise pour la recherche et la mise en œuvre d'une solution de maintien.

Coordonnées : www.sistepaca.org/le-reseau-maintien-emploi

⑤ Lors des contrôles d'arrêts de travail, les **médecins conseils** participent au maintien dans l'emploi en signalant le plus tôt possible les assurés en risque de désinsertion professionnelle au service social et au médecin du travail (visite de pré-reprise).